

Jakobowicz & Associés, est une société de ventes volontaires aux enchères publiques régie par la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000. En cette qualité Jakobowicz & Associés, agit comme mandataire du vendeur. Le commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

EXPOSITION

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pendant l'exposition.

Un rapport sur l'état de conservation des lots peut être fourni à titre indicatif uniquement. Celui-ci ne saurait engager la responsabilité de Jakobowicz & Associés, les indications données sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou incident affectant le lot étant exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restant soumises à son appréciation personnelle. L'absence de ces mentions n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut.

Les estimations et les dimensions sont données à titre indicatif. Elles ne sauraient constituer une quelconque garantie.

EXPERTISE

Les attributions à un artiste donné, émises dans ce catalogue, ne sont pas des données objectives et immuables : elles reflètent notre analyse et l'opinion majoritaire chez les spécialistes au moment où le catalogue est mis sous presse. Ce consensus est susceptible d'évoluer dans le temps, en même temps que les connaissances.

Les pierres précieuses et fines peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés à les mettre en valeur. Ces traitements sont traditionnellement admis par le marché international du bijou. Les pierres présentées sans certificat sont présentées sans garantie quant à un éventuel traitement. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Il ne sera fait aucune réclamation si un autre laboratoire émet une opinion différente. Ceci ne saurait engager la responsabilité de Jakobowicz & Associés et de l'expert. Les poids des pierres et mesures sont donnés à titre indicatif.

DÉCRET MARCUS DU 3 MARS 1981

Rappel des définitions

Attribué à : signifie que l'œuvre a été exécutée pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable ou possible sans certitude.

Entourage de : le tableau est l'œuvre d'un artiste contemporain du peintre mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du Maître.

Atelier de : sorti de l'atelier de l'artiste, mais réalisé par des élèves sous sa direction.

Dans le goût de : l'œuvre n'est plus d'époque

Suiveur de : l'œuvre a été exécutée jusqu'à cinquante années après la mort de l'artiste mentionné qui a influencé l'auteur.

RÈGLEMENT DE LA VENTE

La vente est faite au comptant : toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tout impôt ou taxe qui pourraient être exigibles. L'acheteur doit justifier de son identité et de ses références bancaires. Les chèques et virements sont libellés en euros (€) à l'ordre de Jakobowicz & Associés. L'acheteur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de mandataire pour le compte d'un tiers acceptée par Jakobowicz & Associés. L'acheteur ne devient propriétaire du bien adjudgé frais et commissions incluses qu'à compter du règlement intégral et effectif à Jakobowicz & Associés.

Dès l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne sont pas acceptés.

En cas de défaut de paiement, Jakobowicz & Associés, se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance et de l'exclure de ses ventes futures. Ce dernier s'expose à une procédure de recouvrement judiciaire dont il aura à acquitter les frais, en supplément de son bordereau.

FRAIS DE VENTE

L'acheteur paiera en sus des enchères, par lot, les frais et taxes suivants :

24 % (honoraires de 20 % HT + 20 % de TVA sur les honoraires)

Sauf précision contraire

MODES DE RÈGLEMENT ACCEPTÉS

Les chèques ne sont pas acceptés.

Espèces jusqu'à 1 000 € frais compris, pour tous les résidents et 7 500 € pour les non-résidents.

Virements bancaires en €.

Carte bancaire sur présentation d'un justificatif d'identité.

Les taxes (TVA sur commission et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors U.E. Un adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions sur présentation dudit justificatif.

ORDRES D'ACHAT ET DEMANDES DE TÉLÉPHONE

Les ordres d'achat et les demandes de lignes téléphoniques devront être transmis par écrit accompagnés :

- des coordonnées de l'établissement bancaire
- d'une copie d'une pièce d'identité de l'enchérisseur

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, le premier arrivé aura la préférence.

Jakobowicz & Associés ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement dans les temps de la vente ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des demandes.

Le nombre de lignes téléphoniques étant limité, Jakobowicz & Associés se réserve le droit de refuser les demandes tardives (moins de 24 heures avant la vente).

ENCHÈRES EN DIRECT AVEC

www.interencheres-live.com et www.drouotlive.com

Pour enchérir en ligne pendant la vente, il est nécessaire de s'inscrire et d'effectuer une empreinte de carte bancaire. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'ordre d'achat.

ORDRES D'ACHATS SECRETS SUR

www.interencheres-live.com

Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'enchérisseur. En cas d'adjudication, Jakobowicz & Associés est autorisé à utiliser l'empreinte de carte bancaire pour procéder au paiement frais compris.

Ces services sont facturés : 3 % de frais additionnels.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Jakobowicz & Associés dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies dans les conditions de la loi du 6 janvier 1978.

PRIX DE RÉSERVE

Dans l'hypothèse où un prix de réserve - prix minimum au-dessous duquel le bien ne sera pas vendu – aura été stipulé avec le vendeur, Jakobowicz & Associés, se réserve le droit de porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche, le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire. Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant au catalogue.

DOUBLE ENCHÈRE

Dans l'hypothèse où deux enchérisseurs auraient porté en même temps leurs enchères par la voix, le geste ou par téléphone et réclament le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente, les enchères étant rouvertes pour le public.

ENLÈVEMENT DES ACHATS

Aucun lot vendu ne sera délivré avant le paiement intégral des sommes dues. Le démontage et le transport sont à la charge de l'acquéreur ainsi que toutes dépenses afférentes à ces opérations.

GARANTIES

Le vendeur garantit à Jakobowicz & Associés et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente en l'absence de réclamation, contestation ou saisie, réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement. En cas de contestation, sur l'origine des objets vendus, la responsabilité de Jakobowicz & Associés ne peut être engagée qu'à la condition qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.

ENVOI DES ACHATS

À la demande des acheteurs, nous acceptons d'envoyer à leur charge les lots acquis si nous jugeons cette opération réalisable. Jakobowicz & Associés dégage toute responsabilité quant à leur état à la livraison.

COMMERCE DE L'IVOIRE

L'adjudicataire mandate Jakobowicz & Associés pour effectuer en son nom, la déclaration d'achat prévue à l'article 2bis de l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

Jakobowicz & Associés est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Jakobowicz & Associés ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Jakobowicz & Associés

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Jakobowicz & Associés est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Jakobowicz & Associés pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Jakobowicz & Associés ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Jakobowicz & Associés en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par Jakobowicz & Associés:** par écrit auprès de Jakobowicz & Associés
- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés :** par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les **notifications importantes** relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à **l'adresse e-mail** et/ou à **l'adresse postale** déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Jakobowicz & Associés de tout changement concernant ses coordonnées de contact.